

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00727

Numéro SIREN : 538 735 259

Nom ou dénomination : AAA DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 2689

AAA DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.600 euros

Siège social : 9 ZA Les Lagettes

13990 FONTVIEILLE

R.C.S. TARASCON 538 735 259



COPIE CERTIFIEE CONFORME

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 2689 DU 10 JUIN 2024

Certifié conforme à l'original

Barthélémy ARBONA

Gérant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
A.A.A DISTRIBUTION				9 ZA LAGETTIES	
SIRET 5 3 8 7 3 5 2 5 9 0 0 0 1 1				13990 FONTVIEILLE	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15% 23 342				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
PHOCEA CONSEILS 248 AVENUE DES PALUDS 13400 AUBAGNE				Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: Lieu FONTVIEILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature	

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2

Montant des revenus répartis (5)	
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

K	DIVERS
---	--------

NAME OF MEMBER	

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (S'il y a lieu) :

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES
	REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
---	--

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		15 %	19 %
--	--	------	------

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	15 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT réalisée au cours de l'exercice			
--------------------------------------	--	--	--

MVLT restant à reporter			
-------------------------	--	--	--

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
--	--

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

Désignation de l'entreprise : A.A.A DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 ZA LAGETTES		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 5 3 8 7 3 5 2 5 9 0 0 0 1 1			
		Exercice N clos le, 31 12 2023	
		N-1 31 12 2022	
		Néant ☐ *	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	JA
Renvoi : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	CR
Immobiliations		Stocks	Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepel-Quindat

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : A.A.A DISTRIBUTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3.600.....)	DA	3 600	3 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	360	360
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	42 949	25 667
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 436	17 282
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	66 345	46 909
		DM		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	TOTAL (III)	DS		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	8 400	12 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	8 353	8 403
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	8 750	10 750
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	42 996	44 514
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
	TOTAL (IV)	EC	68 498	75 667
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	ED		
	(V)	EE	134 843	122 576
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1B		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1C		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D		
	{ Ecart de réévaluation libre	1E		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	68 498	75 667
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.A.A. DISTRIBUTION		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	313 000	FH		FI	313 000	297 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	313 000	FK		FL	313 000	297 000	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	249	1 753	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	35	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	313 249	298 788
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	10 492	11 125	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 214	6 226	
	Salaires et traitements*					FY	248 210	233 945	
	Charges sociales (10)					FZ	24 784	27 672	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce	HS		GA	1 000	124	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	3	2				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	289 702	279 094
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 547	19 694
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	55	82	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	55	82	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(55)	(82)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	23 492	19 612	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.A.A DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	555
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	555
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(555)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	3 501 2 330
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	313 249 298 788
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	293 813 281 506
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	19 436 17 282
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	249 1 753
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	obligatoires A9	
		dont cotisations Madelin A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
CONTROLE URSSAF		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGULARISATION CHARGE		405	
		150	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

A.A.A DISTRIBUTION

9 ZA LAGETTES

13990 FONTVIEILLE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

PHOCEA CONSEILS

248 AVENUE DES PALUDS

13400 AUBAGNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	2 000		
TOTAL	2 000		
TOTAL GENERAL	2 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			2 000	2 000
TOTAL			2 000	2 000
TOTAL GENERAL			2 000	2 000

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		124	1 000		1 124
TOTAL		124	1 000		1 124
TOTAL GENERAL		124	1 000		1 124
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 000				
TOTAL	1 000				
TOTAL GENERAL	1 000				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	130 800	130 800	
TOTAL	130 800	130 800	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 400	8 400		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 750	8 750		
Personnel et comptes rattachés	27 888	27 888		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 135	9 135		
Impôts sur les bénéfices	1 034	1 034		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 877	4 877		
Autres impôts taxes et assimilés	61	61		
Groupe et associés	8 353	8 353		
TOTAL	68 498	68 498		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 600			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	8 353			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	11 288
Total	11 288

AAA DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.600 euros

Siège social : 9 ZA Les Lagettes

13990 FONTVIEILLE

R.C.S. TARASCON 538 735 259

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2024

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 19.436 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 19.436 euros, en totalité au compte « Report à Nouveau » celui-ci se trouvant ainsi porté de 42.949 € à 62.385 €.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original


Barthélémy ARBONA

Gérant

AAA DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.600 euros

Siège social : 9 ZA Les Lagettes

13990 FONTVIEILLE

R.C.S. TARASCON 538 735 259

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à quatorze heures

Au siège social,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée AAA DISTRIBUTION au capital de 3600 euros, divisé en 100 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

. Barthélémy ARBONA, propriétaire de dix parts, ci :	10 parts
. Rémy ARBONA, propriétaire de quarante-cinq parts, ci :	45 parts
. Jérôme ARBONA, propriétaire de quarante -cinq parts, ci :	45 parts
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social :	100 parts

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Barthélémy ARBONA, préside la réunion en sa qualité de Gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance ;
- Affectation du résultat.
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-16 du Code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 19.436 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 19.436 euros, en totalité au compte « Report à Nouveau » celui-ci se trouvant ainsi porté de 42.949 € à 62.385 €.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de l'absence de rémunération de la gérance.

Elle décide que la gérance continuera de pouvoir prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat sur présentation de justificatifs et que la société prend en charge les cotisations sociales, obligatoires et facultatives, dont pourrait être redevable la gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés, après lecture.

Barthélémy ARBONA

Gérant Associé



Page 2 de 2

Jérôme ARBONA

Associé



Rémy ARBONA

Associé



A.A.A DISTRIBUTION

SARL au capital de 3 600.00 Euros
RCS TARASCON N° 538735259
Siège social : 9 ZA LAGETTIES
13990 FONTVIEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 313 000.00 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 297 000.00 Euros, soit une augmentation de 5.39 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 19 435.92 Euros, soit 6.21 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 313 249.24 Euros contre 298 788.03 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 4.84 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 293 813.32 Euros contre 281 505.80 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 4.37 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 272 993.48 Euros et représentent 87.22 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 4.35 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 1 000.00 Euros et représentent 0.32 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 23 491.92 Euros soit 7.51 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	120 700.04 -	75 666.96 =	45 033.08
Exercice en cours	133 967.37 -	68 498.37 =	65 469.00

Soit une augmentation de 20 435.92 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 19 435.92 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	19 435.92 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	3 600.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	360.00 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	62 385.00 Euros
Situation nette	:	66 345.00 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

AAA DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.600 euros

Siège social : 9 ZA Les Lagettes

13990 FONTVIEILLE

R.C.S. TARASCON 538 735 259

Rapport spécial de la Gérance à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2024

Chers Associés,

Aux termes de l'article L223-19 du Code de Commerce, le gérant ou, s'il en existe un, le commissaire aux comptes, présente à l'assemblée ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants ou associés. L'assemblée statue sur ce rapport. Le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fontvielle, le 25 avril 2024

LA GÉRANCE

